



Litige avec un garagiste qui a abusé de son statut

Par **orphea**, le **27/10/2011** à **20:24**

Bonjour,rrnrnJe viens vous voir pour avoir quelques conseils face à une situation que traverse un ami. En effet ce dernier à la suite d'un accident de moto, a emmené cette dernière en réparation chez un garagiste.rnIl a ensuite payé par chèque les réparations, avant d'être contacté par sa banque, lui annonçant que les chèques seraient nuls, n'ayant plus d'argent sur son compte. Il a prévenu le garagiste, qui lui a "proposé " un échange de sa moto contre une autre, ce qui compenserait les travaux effectués.rnArrivé sur place, le professionnel a changé de discours, et a considéré qu'il devait finalement payer les réparations, ou ils ne rendaient pas la moto. Jusque là, il userait de son droit de rétention, selon les informations que j'ai recueilli.rnLe soucis, est que le professionnel a demandé l'argent à mon ami, (qui est un très jeune homme), et lui a un peu "mis la pression", en lui proposant une somme dérisoire pour reprendre sa moto, ce qui effacerait ses dettes.rnrnMon ami, a donc eu un peu peur et a décider de signer la vente de sa moto, pour une somme totalement dérisoire. Il est évident qu'il n'a pas réfléchi, mais je me demande s'il n'y aurait pas une solution juridique ? Ne peut t-il pas agir pour vice de consentement ? (même si ce serait dur à prouver !), et puis le prix manque totalement de sérieux. Je cherche une solution, face à son droit de rétractation aussi, mais je ne veux pas l'induire en erreur.rnrnJe suis désolée pour ce long message, j'espère pouvoir trouver une aide.

Par **mimi493**, le **28/10/2011** à **00:41**

Le prix d'achat + le prix de la réparation donne un prix normal de vente ?

Par **orphea**, le **28/10/2011** à **09:13**

Alors après m'être renseignée, oui, car il a acheté sa moto un peu plus mais a fait faire de nombreux travaux, et le problème est que les travaux effectués n'étaient pas prévus dès le départ, donc le garagiste a réparé d'autres choses non prévues.

Par **mimi493**, le **28/10/2011** à **09:14**

Donc il a eu le prix juste pour sa moto, c'est ça ?